



LE PRÉSIDENT

COURRIER ARRIVE LE

27 MARS 2024

MAIRIE DE  
77169 BOISSY-LE-CHATEL

Dossier suivi par Sarah BLANCHET  
Tél. : 01 64 14 72 43  
Mail : sarah.blanchet@departement77.fr  
Nos réf : D24-003514-DADT

Monsieur Guy DHORBAIT  
Maire  
Hôtel de Ville  
3 place de la Mairie  
77169 BOISSY-LE-CHÂTEL

Melun, le

22 MAR. 2024

**OBJET** : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, vous avez notifié au Département, le dossier arrêté de Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous informe qu'après examen du dossier, le Département de Seine-et-Marne émet **un avis favorable sur votre projet de PLU, sous réserve** de la prise en compte des observations techniques formulées dans l'annexe ci-après.

Les services départementaux restent à votre disposition pour étudier avec vous les modifications à effectuer.

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de P.L.U. approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental

PJ : Annexe technique